



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

Formulaire d'adhésion ou ré-adhésion 2025

Contact :

Organisme / structure : _____
Prénom : _____
Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____
Téléphone : _____

Pour la déclaration à la Préfecture merci de renseigner :

- Pour les associations, le numéro RNA : _____
- Pour les sociétés, le numéro SIRET : _____

Je souhaite adhérer au collège :

- | | |
|--|---------------------------------|
| ☐ Personnes physiques | 10€ minimum, 50€ de préférence |
| ☐ Partenaires institutionnels | 500€ |
| ☐ Structures Locales de Plaidoyer | 100€ |
| ☐ Structures Locales d'Accompagnement | 100€ |
| ☐ Coopératives d'Habitants Habitées | 1% du chiffre d'affaires annuel |
| ☐ Coopératives d'Habitants en projet | 15€ x logements prévus |
| ☐ Associations de Préfiguration | 100€ |
| (Groupe porteur d'un projet de coopérative d'habitants) | |

Je souhaite régler par :

HelloAsso (de préférence) :
www.helloasso.com/associations/habicoop/

Virement bancaire :
IBAN FR76 4255 9100 0008 0040 7261 214
Code BIC CCOPFRPPXXX

ou par chèque, à l'ordre d'HABICOOP FFCH, à envoyer à l'adresse :
Habicoop FFCH - c/o Locaux Motiv' - 10bis rue Jangot - 69 007 LYON

L'adhésion est valable pour l'année civile indiquée. Le Conseil d'Administration doit valider toute nouvelle adhésion avant qu'elle puisse être considérée comme effective.

☐ J'affirme avoir pris connaissance de la charte de l'association à la suite de ce formulaire.

Fait à : _____ Qualité de la personne qui signe : _____
Le : _____ Signature : _____

Veuillez nous retourner ce formulaire rempli, par mail : info@habicoop.fr

Charte d'Habicoop

Fédération Française des Coopératives d'Habitants

Les coopératives d'habitants, les associations de préfiguration, les structures régionales, les partenaires institutionnels et les personnes physiques rassemblés au sein d'Habicoop - Fédération Française des Coopératives d'Habitants, partagent les valeurs et la vision suivantes :

- La coopérative d'habitants offre un rapport original au patrimoine : la propriété, collective à travers la détention de parts sociales, est intimement liée au droit d'usage.
- La fonction d'habitat et l'intérêt collectif priment sur l'investissement immobilier et l'enrichissement financier individuel.
- La coopérative d'habitants refuse la spéculation et la ségrégation sociale des territoires. La coopérative d'habitants veille à ne pas exclure les personnes en difficulté. Notamment, les difficultés financières ne doivent pas être un facteur limitant. Elle se refuse à toute discrimination. Chaque coopérative d'habitants se dote librement de règles de vie commune permettant l'admission de nouveaux coopérateurs.
- Nul·le ne peut être contraint·e de vivre en coopérative d'habitants ; l'adhésion à cette conception de l'habitat est libre.
- La coopérative d'habitants implique la mutualisation d'espaces et de services qui favorise notamment la solidarité, l'échange et la modération de la consommation.
- Le projet des coopératives d'habitants est participatif, porté par de futur·e·s habitant·e·s lors de sa phase de conception.
- Dans un esprit de coopération, de responsabilité et d'éducation populaire, chaque habitant·e est co-décisionnaire au sein d'un système de gestion collective.
- Les décisions entre coopérateurs sont prises démocratiquement selon le principe une personne = une voix, indépendamment du nombre de parts sociales ou de tout autre critère. Le consensus et le consentement sont préférés au vote à la majorité.
- La coopérative d'habitants veille à diminuer son empreinte écologique par ses choix architecturaux et techniques, son territoire d'implantation ainsi que son fonctionnement au quotidien.
- La coopérative d'habitants est ouverte sur son quartier et son environnement ; elle participe activement à la vie du territoire sur lequel elle est implantée.
- La coopérative d'habitants ne fait pas reposer sur les générations futures d'habitant·e·s les coûts d'usage des premières ; chacun·e participe à la durabilité du bien habité.
- Chaque coopérative d'habitants participe à la vie du mouvement coopératif, par la mutualisation d'expériences, d'informations et de moyens financiers, au profit du développement d'un véritable tiers-secteur dans l'habitat en France.